

PROJET DE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 FEVRIER 2019 CLOS BABUTY

Finances n°2019-008 : Subventions aux associations ambilliennes - Avance du tiers de la subvention 2018

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, la commune reçoit les demandes de subventions des associations ambilliennes. Il est rappelé que l'octroi de subventions par la commune est conditionné à la constitution d'un dossier administratif complet et à l'examen des pièces telles que les statuts de l'association, les projets annuels le bilan d'activité et le bilan moral, le budget prévisionnel et les comptes

Dans l'attente de l'arbitrage complet des projets par la Commission Finances, et avant le vote du Budget Primitif 2019 de la commune, afin de pourvoir en trésorerie les associations ambilliennes qui en ont fait la demande, il est proposé d'allouer une subvention de début d'année limitée au tiers du montant de la subvention annuelle de l'année précédente.

Il est précisé que cet octroi ne préjuge en rien de l'examen de la demande totale de subvention de l'association par la Commission municipale des Finances et que celle-ci a examiné, en sa séance du 12 février dernier, l'octroi de ces avances de subventions qui sont soumises à approbation du Conseil Municipal de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Montant février 2019
Club Athlétique d'AMBILLY	8736.00
Croix de Savoie	8448.00
FJA	9050.00
Entente Pongiste	1504.00
Karaté Club	917.00
Gremio Futsal	833.00
Batterie fanfare	2000.00
Club Mon Bel Automne	1583.00
APEEA	555.00
Conseil citoyen	500.00
FBI Prod	2167.00
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS	36 293.00

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal :

- **De valider** l'octroi de ces subventions,
- **De dire** que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours